

Rapport de la Commission N° 11

Chargée de l'examen des postulats de :

M. Benoît Gaillard et consorts « Une aide communale d'urgence pour les indépendant·e·s, travailleuses/eurs domestiques et petit·e·s entrepreneurs/euses de Lausanne »

et

M. Antoine Piguet « Pour la création d'un fonds communal d'aide aux entreprises lausannoises touchées par les mesures de restrictions de lutte contre le COVID 19 (Fonds COVID-19) »

Présidence :	Mme Sara Soto	Les Vert.e.s
Membres présent.e.s :	M. Daniel Dubas M. Benoît Gaillard M. Namasivayam Thambipillai M. Arnaud Thiéry M. Jaques Pernet Mme Françoise Piron Mme Céline Misiego M. Philipp Stauber	Les Vert.e.s Socialiste Socialiste Socialiste Libéral-Radical Libéral-Radical Ensemble à gauche Libéral-conservateur
Membres excusé.e.s :	Mme Stéphanie Mooser Mme Esperanza Pascuas Zabala M. Fabrice Moscheni	Le Centre Socialiste UDC
Représentants de la Municipalité :	M. Pierre-Antoine Hildbrand Directeur Sécurité et économie	
Représentants de l'administration :	Mme Florence Nicollier Cheffe du Service de l'économie M. Patrick Florio Adjoint au chef de l'Office d'appui économique et statistique (notes de séance)	

Salle du Conseil communal, le vendredi 30 octobre 2020 à 7h30

Présentation des postulats

Les deux postulats invitent la Municipalité à étudier l'opportunité d'aider les acteurs économiques lausannois qui souffrent des effets de la crise économique liée à la pandémie de Covid-19.

M. Benoît Gaillard et consorts, « Une aide communale d'urgence pour les indépendant·e·s, travailleuses/eurs domestiques et petit·e·s entrepreneurs/euses de Lausanne » :

- Co-rédigé par M. Guy Gaudard (PLR).
- Il s'agirait de déployer une aide d'urgence qui compléterait les aides étatiques (chômage partiel, allocation perte de gain, etc.) en faveur des indépendants, petits entrepreneurs et travailleurs domestiques. Ces aides se révèlent en effet lacunaires, voire inexistantes dans certains cas.
- La Ville pourrait, à l'instar de la Ville de Zurich, déployer une aide ponctuelle unique de 3'000.- francs environ par entité économique.

M. Antoine Piguet « Pour la création d'un fonds communal d'aide aux entreprises lausannoises touchées par les mesures de restrictions de lutte contre le COVID 19 (Fonds COVID-19) » :

Il s'agirait de créer un fonds constitué des montants que la Ville n'a pas dépensés en raison de l'arrêt de certaines activités durant la lutte contre la pandémie (p. ex. jetons de présence du Conseil communal).

Discussion : remarques et questions des commissaires

Il est rappelé de la difficulté de certaines catégories d'acteurs économiques face à la crise sanitaire et de la carence des aides étatiques.

- Dans le secteur de l'hôtellerie par exemple, bien que durant la période où la séance s'est tenue, la fermeture temporaire des établissements n'avait jamais été rendue obligatoire, le ralentissement a été très marqué. Certains hôteliers ont vu leur chiffre d'affaires diminué de 90%, ceci sans pouvoir bénéficier d'aides étatiques.
- Les aides étatiques sont certes rétroactives, mais toutes les entreprises ou indépendants n'ont pas la réserve financière suffisante pour les attendre. Il est ainsi proposé à la Municipalité d'interpeller le Canton pour reconsidérer l'urgence de la situation et d'agir plus rapidement.

Postulat Gaillard :

Comme le demande le postulat Gaillard, il est important de ne pas opérer de distinction en fonction des personnalités juridiques (p. ex. petits entrepreneurs ou indépendants), puisque tout un pan des acteurs économiques fragilisés par la crise sanitaire en seraient écartés. C'est notamment le cas des personnes qui travaillent dans l'économie domestique et qui ont un statut de salarié.

Postulat Piguet :

- Un fonds est sans doute plus rassurant qu'une aide ponctuelle.
- Plutôt que d'utiliser le budget qui n'a pas été dépensé, il faut créer une réserve qui n'est pas liée au fonctionnement des services.
- Le fonds ne doit pas être créé dans l'unique but de faire face à la crise économique actuelle. En effet, il est tout à fait probable que l'on soit confronté à d'autres crises économiques et il serait judicieux d'en monter qui tienne sur le long terme.
- Il faut inviter d'autres acteurs économiques à le cofinancer.

Remarques/questions d'ordre générales :

- Quelle est la marge financière de la Ville pour venir en aide aux petits entrepreneurs et indépendants ?
- Il faut vérifier que les entreprises bénéficiaires continuent de verser leurs salaires aux employés.
- Il faut mettre à contribution les entreprises qui souffrent le moins de la crise (fonds de solidarité).
- Veut-on soutenir des entreprises solides ou fragiles ? Il est absurde de soutenir des entreprises déjà fragiles avant la crise.

Réponses et position de la Municipalité

- Il est difficile d'établir une véritable stratégie pour définir le type d'entité économique qui pourraient bénéficier d'une aide communale, car beaucoup échappent à des régulations de suivi.
- A Zurich comme dans nombre de villes de Suisse alémanique, les prestations sociales sont plus largement assumées par les autorités locales. La Ville de Lausanne dispose donc d'une plus faible marge de manœuvre en ce sens.

Vote

- Vote pour le traitement urgent des postulats : par 8 voix favorables, 1 voix contraire, 0 abstentions, la commission accepte de proposer au bureau le traitement urgent des postulats.
- Vote sur le postulat de M. Benoît Gaillard et consorts : par 8 voix favorables, 0 voix contraire, 1 abstention, la commission accepte de proposer au Conseil communal le renvoi du postulat de M. Benoît Gaillard et consorts à la Municipalité.
- Vote sur le postulat de M. Antoine Piguet : par 6 voix favorables, 0 voix contraire, 3 abstentions, la commission accepte de proposer au Conseil communal le renvoi du postulat de M. Antoine Piguet à la Municipalité.

La rapportrice :

Sara Soto

